LE SIVOM
DES PLAINES ET COTEAUX DU VOLVESTRE
SERVICE GENERAL

40 Chemin de Chantemesse – 31310 Rieux-Volvestre
Tél. : 05 61 90 87 10
✉ : rh.direction@sivom-volvestre.fr

PROCES-VERBAL

Comité syndical du 8 juillet 2026 à 18h30, Au siège du SIVOM

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 28 **Présents** : 22 **Pouvoirs** : 00 **Votants** : 22 **Date de la convocation** : 03/07/2026

L'an deux mille vingt-six, le huit juillet, à dix-huit heures trente, le comité syndical du SIVOM des Plaines et Coteaux du Volvestre, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Yves CARON-JOURDA, Président.

PRESENTS : Jean-Marc MANFRIN, Bernard DELCROIX, Michel CASTAN, Jacques BABY, Charles NAYLIES, Miguel JOSSE, Jean CHALDUC, Marie-Josée CARUSO, Jean-Michel CAZAUX, Magali MASSE, Maryse VEZAT-BARONIA, Yves CARON-JOURDA, Sébastien CARON, Daniel ESCORIHUELA, Bernard PONS, Roger SANTA CRUZ, Laëtitia SEGALA, Patrick LEFEBVRE, Olivier CORNET, Marine GOURS, Michel DEJEAN, Jean-Marc DEVIC

ABSENT REMPLACE : Serge PICARD (remplacé par Bernard PONS)

ABSENTS : Baptiste PAREDES, Sophie JEAN, Louis ANGLAS, Fabrice GRAGLIA, Carole PORQUERAS, Serge PICARD, Pierre CAILLET

SECRETAIRE : Daniel ESCORIHUELA

ORDRE DU JOUR

1. **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**
2. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**
3. **DELIBERATION DE PRINCIPE RELATIVE A L'ARRET DES ACTIVITES DE RESTAURATION ET A L'ENGAGEMENT D'UNE PROCEDURE DE MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT**
4. **EXAMEN D'UNE DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARCELLE CADASTREE N° 793 – COMMUNE LAVELANET-DE-COMMINGES**
5. **ACCUEIL STAGIAIRE – MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS ET GRATIFICATION**
6. **FERME PEDAGOGIQUE – ADMISSION EN CREANCE ETEINTES**
7. **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h30.

Intervention du SDIS 31 en ouverture de séance
Deux représentants du SDIS 31 interviennent à la suite du retour de la Sous-préfecture concernant la mise aux normes des points d'eau incendie (PEI).
Le capitaine S., chef du service Prévention du Groupement Sud, rappelle que la Défense Extérieure contre l'Incendie (DECI) repose sur des points d'eau dédiés aux interventions des sapeurs-pompiers.
Il précise que les maires sont responsables de la DECI sur leur commune et sont garants de cette défense contre l'incendie. Ils doivent notamment prendre un arrêté municipal relatif à la DECI.
Le SDIS 31 transmettra aux communes, par l'intermédiaire d'un lien de téléchargement, un modèle d'arrêté ainsi qu'un état récapitulatif des points d'eau incendie présents sur leur territoire.
Il indique également que le SDIS utilise le logiciel ESCORT pour assurer le suivi des poteaux incendie. La conformité des équipements est vérifiée par des essais techniques avant leur mise en service opérationnelle. Enfin, il rappelle que les prescriptions applicables en matière de DECI sont définies en fonction de la nature des bâtiments à protéger et de leur superficie.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Daniel ESCORIHUELA est désigné secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du 13 mai 2026 est soumis à l'approbation du comité syndical.
Aucune observation n'est formulée.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Votants : 22	**Pour : 22**	**Contre : 00**	**Abstention : 00**

3. DELIBERATION DE PRINCIPE RELATIVE A L'ARRET DES ACTIVITES DE RESTAURATION ET A L'ENGAGEMENT D'UNE PROCEDURE DE MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT

Monsieur le Président présente la délibération de principe relative :

- À l'arrêt des activités de restauration à compter du 3 juillet 2026
- À l'engagement d'une procédure de modification des statuts du syndicat à l'issue des opérations de cession des biens rendues nécessaires par la réduction de ses compétences, conformément aux demandes formulées par les services de la Sous-préfecture.

Cette délibération doit être adoptée dans les meilleurs délais afin de pouvoir être transmise au contrôle de légalité.

Concernant le projet de cession de la cuisine centrale, Monsieur le Président informe le Comité syndical qu'un géomètre interviendra afin de procéder au bornage de la partie destinée à être cédée. Une séparation des différents réseaux actuellement communs au SIVOM devra également être réalisée préalablement à la vente. Un inventaire du matériel présent dans les locaux sera établi dans le cadre de la préparation de la promesse de vente.

Monsieur le Président présente ensuite l'étude réalisée par l'AJH ainsi que l'offre d'acquisition formulée par le SAS du Volvestre.
Les principales orientations du projet sont rappelées :

- Arrêt de la production des repas au 3 juillet 2026
- Maintien temporaire du portage de repas jusqu'au 31 août 2026
- Engagement d'une procédure de modification des statuts à l'issue des opérations de cession
- Affectation des produits de cession au désendettement du syndicat

Il précise qu'une promesse de vente sous seing privé est actuellement en cours de préparation. Celle-ci comportera plusieurs conditions suspensives. Par ailleurs, une convention d'occupation sous la forme d'un bail de courte durée est également en cours d'élaboration.
Le SAS du Volvestre pourrait occuper les locaux à compter du 17 août 2026, moyennant le versement d'un loyer jusqu'à la signature de l'acte authentique, afin de préparer la reprise de l'activité.

Au cours des échanges, la commune de Saint-Julien-sur-Garonne demande que la délibération précise

« que la réduction des compétences du SIVOM prendra effet à compter de la signature de l'acte authentique de vente ».

Le Comité syndical prend connaissance d'une présentation synthétique du projet de cession de la restauration.
Les principaux éléments présentés sont les suivants :

- Prix de vente : 450 000 €
    - 50 000 € versés lors de la signature de l'acte authentique
    - 400 000 € réglés par paiement échelonné sur 20 ans
- Calendrier prévisionnel
    - 15 août 2026 : mise à disposition des locaux avec versement d'un loyer + charges
    - 31 octobre 2026 : signature de la promesse de vente sous seing privé
    - 31 décembre 2026 : signature de l'acte authentique
- Plan de financement
    - Annuité de 20 000 € par an
    - Remboursement d'emprunt : 15 000 € par an pendant 13 ans
    - Garantie par hypothèque de premier rang

L'ensemble de ces propositions est adopté à l'unanimité.

Votants : 22	**Pour : 22**	**Contre : 00**	**Abstention : 00**

4. DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARCELLE CADASTREE N° 793 – COMMUNE LAVELANET-DE-COMMINGES

Le Comité syndical examine la demande présentée par M. S portant sur une emprise d'environ 920 m² à détacher de la parcelle cadastrée n°793.
Après échanges, le Comité syndical émet un avis favorable de principe afin de faire intervenir un géomètre pour procéder au bornage, aux frais du demandeur.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Votants : 22	**Pour : 22**	**Contre : 00**	**Abstention : 00**

5. ACCUEIL DE STAGIAIRES – MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS ET GRATIFICATION

Monsieur le Président présente les modalités envisagées concernant l'accueil de stagiaires au sein du SIVOM.
Afin de contribuer aux frais engagés pendant la période de stage, le Comité syndical propose :

- Une indemnité forfaitaire de repas de 10 € par jour de présence
- Remboursement des frais de déplacement sur justificatifs

À titre indicatif :

- Stage de 2 à 4 semaines : environ 200 €
- Stage de 5 à 8 semaines : environ 400 €
- Stage supérieur à 2 mois : gratification légale

Les lycéens professionnels bénéficiant déjà de l'allocation de stage de l'État ne sont pas concernés.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Votants : 22	**Pour : 22**	**Contre : 00**	**Abstention : 00**

6. FERME PEDAGOGIQUE – ADMISSION EN CREANCE ETEINTES

Le Comité syndical examine l'admission en créances éteintes d'une somme de 20 393,58 € concernant la ferme pédagogique (créance éteinte : créance devenue définitivement irrécouvrable à la suite d'une décision de justice).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Votants : 22	**Pour : 22**	**Contre : 00**	**Abstention : 00**

7. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président présente les principales actions réalisées depuis le mois de mai 2026 :

- 13 mai 2026 : réunion du Comité Social Territorial (CST) relative au personnel
- 9 juin 2026 : visite sur le site du Balcon des Étoiles dans le cadre de la mise en place d'une servitude (signature SSP le 01/07/2026)
- 10 juin 2026 : entrevue avec M. le Sous-Préfet
- 11 juin 2026 :
    - Visite des terrains situés sur la commune de Lavelanet-de-Comminges avec le Maire
    - Échange avec la Chambre régionale des comptes Occitanie
- 12 juin 2026 : réunion avec l'AJH
- 15 juin 2026 :
    - Réception de M. Blanchard / Village Gaulois
    - Entretien avec le locataire du logement de Gensac-sur-Garonne et prise de contact avec la commune
- 16 juin 2026 :
    - Le Refuge des Capucines a procédé à une visite des locaux et terrains à BAX
    - Échange avec Mme Cohen (DGFIP) concernant les dispositifs d'aides aux collectivités
- 26 juin 2026 : réunion avec M. le Maire de Lavelanet-de-Comminges et l'association « Ça se passe à la Cave » en vue de consolider les conditions du bail
- 1er juillet 2026 : signature de l'acte sous seing privé (SSP) relatif au dossier du Balcon des Étoiles
- À compter du 5 juillet 2026 : accompagnement de l'équipe du service restauration par M. Sébastien B., chef de cuisine, afin d'assurer la continuité de l'activité et la transition avec le repreneur (durée de deux mois).

BILAN DES STRUCTURES TOURISTIQUES

Monsieur JOSSE présente les résultats des mois de mai et juin 2026.

Mai 2026 : Recettes de la régie : **18 605,35 €**.

- Taux d'occupation :
    - Chalets : 47,62 % (48,06 % en mai 2025) ;
    - Mobil-homes : 47,21 % (34,31 % en mai 2025) ;
    - Coco Sweet : 69,35 % ;
    - Emplacements : 22,38 % (12,71 % en mai 2025).

Juin 2026 : Recettes de la régie : **18 363,10 €**.

- Taux d'occupation :
    - Chalets : 56,00 % (71,67 % en juin 2025) ;
    - Mobil-homes : 42,73 % (43,64 % en juin 2025) ;
    - Coco Sweet : 51,67 % ;
    - Emplacements : 18,89 % (15,55 % en juin 2025).

INFORMATIONS DIVERSES

Le Président présente les différents points d'information suivants :

- PARTENAIRES INSTITUTIONNELS DE LA COLLECTIVITE

Présentation des différents partenaires institutionnels accompagnant le SIVOM.

- SITUATION COMPTABLE DU SIVOM AU 30/06/2026

Présentation de la situation comptable du SIVOM arrêtée au 30 juin 2026.

- ECHANGES AVEC LA SOUS-PREFECTURE

Le Président rappelle les échanges intervenus avec les services de la Sous-préfecture.
La Sous-préfecture a demandé l'adoption d'une nouvelle délibération de principe actant :

- L'arrêt des activités de restauration
- L'engagement de la procédure de modification des statuts

Elle a également sollicité la communication de la date de la séance du Comité syndical au cours de laquelle cette délibération serait examinée et votée.

- CHAMBRE REGIONALES DES COMPTES OCCITANIE

Le Président informe le Comité syndical que la Chambre régionale des comptes considère que les

engagements pris par le SIVOM permettent de mettre un terme à la procédure engagée.
Il précise toutefois que cette clôture reste conditionnée à la réalisation effective du projet de cession de la cuisine centrale. Le SIVOM poursuivra donc avec vigilance la mise en œuvre de ses engagements jusqu'à l'aboutissement définitif de l'opération.

- EXONERATIONS DE CHARGES SOCIALES - SAAD

Le Président présente la proposition de la société NEOPTIM, qui accompagnerait le SIVOM dans la recherche d'exonérations de charges sociales.
La rémunération de NEOPTIM serait exclusivement calculée sur les économies effectivement réalisées, à hauteur de 25 % des sommes récupérées. En l'absence d'économie, aucune rémunération ne serait due.
Toutefois, il est indiqué qu'une solution en interne pourrait être envisageable. Cette possibilité sera étudiée et mise en œuvre en priorité avant d'envisager le recours à un prestataire extérieur.

- VILLAGE GAULOIS

Le comité syndical prend acte du courrier de Monsieur BLANCHARD, directeur du Village Gaulois informant de son renoncement au projet d'acquisition. En conséquence, le rendez-vous prévu le 10 juillet 2026 avec les services du Domaine est annulé.

- SDIS 31

Le comité syndical approuve la reconduction de la convention d'occupation à titre gratuit avec le SDIS 31, résiliable en cas de réalisation de travaux sur le bâtiment.

- FORMATION SPECIALISEE EN SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL (FSSSCT)

Le Comité syndical prend connaissance de la demande du syndicat SUD visant à dissocier la FSSSCT du CST afin de consacrer davantage de temps aux missions de prévention.

Le Comité syndical prend acte de l'ensemble des informations présentées.

- SSIAD

Présentation du besoin de recrutement de deux aides-soignantes à temps non complet (29 heures hebdomadaires) pour la période du 01/09/2026 au 31/08/2027.
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Votants : 22	**Pour : 22**	**Contre : 00**	**Abstention : 00**

- COMPOSITION DES COMMISSIONS 2026

Le Comité syndical prend connaissance de la composition des commissions 2026.
Il valide cette composition. Le tableau récapitulatif des commissions sera transmis à l'ensemble des élus.
La composition des commissions 2026 est validée à l'unanimité.

Votants : 22	**Pour : 22**	**Contre : 00**	**Abstention : 00**

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES
Le Président informe le Comité syndical des éléments complémentaires suivants :

- Le Comité syndical remercie M. Sébastien B., chef de cuisine, pour son investissement et son accompagnement dans le cadre de la reprise de l'activité
- Le SIVOM mettra du matériel à disposition lors des Journées du Volvestre
- Mme Céline F. a présenté le CRT lors du Bureau des Maires de la Communauté de communes du Volvestre
- Une visioconférence s'est tenue avec le Conseil départemental concernant le SAAS
- M. David W. a sollicité l'autorisation d'organiser une soirée d'observation de l'éclipse solaire du 12 août 2026 sur le site de décollage de Gensac-sur-Garonne. Le demandeur a été orienté vers la commune, seule compétente pour autoriser l'occupation du site
- L'accueil d'un stagiaire au sein du service Espaces verts et la réception d'un courrier de remerciement du directeur de l'établissement scolaire pour la qualité de l'encadrement assuré par M. Jean-Baptiste D.

Intervention de M. Daniel ESCORIHUELA
M. Daniel ESCORIHUELA rappelle aux élus que le Centre de Ressources Territorial (CRT), porté par le SSIAD et l'EHPAD l'Orée du Bois, est un dispositif d'accompagnement des personnes âgées souhaitant vieillir à domicile.
Il précise que le Conseil départemental a attiré l'attention du SIVOM sur la différence de périmètre

d’intervention entre le SAAD, dont les prestations sont réalisées auprès des communes adhérentes, et le SSIAD, dont le territoire d’intervention est plus étendu. Cette situation a été examinée par le conseil juridique du SIVOM, qui a confirmé qu’elle ne soulevait aucune difficulté.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Président,
Yves CARON-JOURDA

Le secrétaire,
Daniel ESCORIHUELA